© Drogues Info Service - 4 décembre 2025

CBD et test salivaire : forcément positif, forcément poursuivi ?

Des conducteurs consommateurs de cannabidiol (CBD) ont eu la surprise de découvrir qu'ils pouvaient être positifs à un test salivaire. Peuvent-ils être poursuivis pour conduite en ayant fait usage d'un stupéfiant alors que le CBD est légalement vendu en France ? Est-ce que le CBD rend toujours positif un test salivaire ? Combien de temps le CBD est positif ? Drogues info service fait le point.

Le test salivaire routier recherche le THC

Le test salivaire utilisé par les forces de l'ordre lors des contrôles routiers réagit à la présence du delta-9-tretrahydrocannabinol (delta-9-THC) autrement appelé **THC**. Le THC est le principal principe actif du cannabis. Il est classé comme stupéfiant.

Si des conducteurs ont été dépistés positifs au test salivaire c'est parce que le CBD qu'ils consomment contient du THC. La réglementation prévoir en effet que le CBD peut contenir jusqu'à 0,3% de THC.

Le CBD sans THC ne rend pas positif un test salivaire

Il existe des CBD synthétiques qui ne contiennent pas de THC. Si le CBD ne contient pas de THC, alors il ne rend pas positif un test salivaire ! En effet, les études sur le sujet ont montré que le CBD ne se transformait pas en THC dans l'organisme et qu'il ne provoquait pas de faux positifs (2).

Une infraction confirmée par la Cour de Cassation

La loi sur le dépistage routier considère que la moindre trace de THC trouvée dans la salive ou le sang lors de l'analyse de confirmation prouve l'infraction de conduite en ayant fait un usage de stupéfiant. Peu importe l'origine de ce THC. Le fait que le THC provienne d'un produit légal n'entre pas en ligne de compte car le CBD n'est pas un traitement médical.

Dans un arrêt de 2023, la Cour de Cassation a confirmé que l'autorisation de la commercialisation de CBD contenant jusqu'à 0,3% de THC n'empêchait pas l'application de la loi sur le dépistage routier des stupéfiants (1).

Consommation de CBD et conduite

Pour pouvoir conduire sans risque d'être positif au test salivaire, il est donc conseillé aux consommateurs de CBD de consommer du CBD garanti sans THC.

En cas de consommation d'un CBD contenant du THC, il n'existe pas de conseil permettant de garantir qu'un test de dépistage routier puisse être négatif.

Attention aussi aux produits cosmétiques ou alimentaires à base de CBD : l'application sur la peau ou l'ingestion de CBD peuvent faire rentrer du THC dans l'organisme si le CBD en contient.

Combien de temps le CBD est-il positif au test salivaire ?

Comme nous l'avons vu ci-dessus, le CBD n'est pas dépisté par les tests salivaires. Il n'existe d'ailleurs pas de test salivaire juste pour dépister le cannabidiol. C'est le THC associé au CBD qui est en réalité dépisté.

La vraie question à se poser est donc : **Combien de temps le THC contenu dans le CBD que je consomme rend-t-il positif un test salivaire ?**

Pour rappel, voici les délais de dépistage pour des produits contenant une concentration importante de THC :

- usage occasionnel : 6 à 8 heures
- usage régulier (plus d'une fois par semaine) : jusqu'à 24 heures
- usage intensif et quotidien : jusqu'à 8 jours

Le CBD commercialisé en France contient, lui, de faibles quantités de THC. Cela permet de dire que les délais de détection pour les CBD contenant du THC sont plus courts que ceux affichés ci-dessus. Au moins deux études semblent avoir montré que la consommation de CBD contenant du THC à un taux qui respecte la loi (moins de 0,3%) entraîne la présence de THC dans la salive pendant au moins 3 heures (2).

(1) https://www.courdecassation.fr/decision/6492974417c95e05dbf9ded3
(2) Source : Société française de toxicologie analytique. Stupéfiants, salive et conduite automobile. Etat des connaissances en 2022 au regard de la législation française.

Articles en lien :

- Fiche CBD (cannabidiol) du Dico des Drogues
- Le dépistage des drogues sur la route
- Le tableau des durées de positivité